

SÉANCE 22 SEPTEMBRE 2016

Le vingt-deux septembre deux mille seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JAILLIER.

Présents Dominique JAILLIER, Maire, Magali LOINARD, 1^{ère} adjointe, Gérard LÉTARD, 2^{ème} adjoint, Anne-Pascale LECLERC, 3^{ème} adjoint, Bertrand TOUEILLE, Fanny MORILLON, Alain CHAUVEAU, Stéphane MARCHAND, Olivier GUILLET, Patrice CHRÉTIEN, Gwénaëlle REILLON, Aurélie BROSSIER, Gaël PINEAU.

Excusé : Mickaël MOURIN, Ludovic DUTERTRE.

Absent : Néant

Monsieur Alain CHAUVEAU est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum de l'assemblée : 08

Nombre de membres présents : 13

Votants : 13

ORDRE DU JOUR :

DOMAINE ET PATRIMOINE

- Vente des locatifs 36/38, rue d'anjou : résiliation des baux des locataires et versement des cautions aux nouveaux bailleurs
- Projet d'aménagement de sécurité routière rue de normandie et de l'anjou

INSTITUTIONS

- Proposition de dissolution du CCAS

COMMUNICATION

- Proposition pour bulletin municipal 2016

ENVIRONNEMENT

- Enquête publique : GAEC Dutertre

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

Monsieur le Maire ouvre la séance.

EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 août 2016 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil municipal en délibère et adopte le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

DOMAINE ET PATRIMOINEQUESTION 1.1 - Vente des locatifs 36/38 rue d'anjou : résiliation des baux des locataires et versement des cautions aux nouveaux bailleurs

Délibération n°2016-DELIB-09-01

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la vente de l'immeuble situé 36/38, rue d'anjou interviendra le 30 septembre 2016 et qu'il convient de résilier les baux en cours, avec les locataires des 4 locatifs, et d'effectuer les modalités de fin de bail.

Les accords des partis (locataires et bailleurs) ont été obtenus pour procéder au versement des cautions des locataires aux nouveaux bailleurs. Les bailleurs se sont engagés à restituer les cautions aux départs des locataires.

Soit :

- Cautions de 195.78 €uros versée par Mme BARON Adeline, Appartement 1.1, 38, rue d'anjou
- Cautions de 338.24 €uros versée par Monsieur BABIN Christophe, Appartement 2, 38, rue d'anjou
- Cautions de 291.48 €uros versée par Madame BROUST Aurélie, Appartement 1, 38, rue d'anjou
- Cautions de 331.74 €uros versée par Monsieur MAUDET Jean-Yves, Appartement 3, 36, rue d'anjou

Le conseil municipal, après délibération :

- ACCEPTE à la résiliation des baux avec les 4 locataires, nommés ci-dessus.

- AUTORISE le versement des cautions aux nouveaux bailleurs : Monsieur HAY Ludovic et Madame HAY GAUTHIER Amandine tel que mentionné dans l'acte de vente.

QUESTION 1.2 Projet d'aménagement de sécurité routière rue de normandie et rue d'anjou

Délibération n°2016-DELIB-09-02

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement routier établi par les services de la DDT pour permettre la mise en sécurité des usagers et des piétons sur les rues de « normandie » et d' « anjou ». Cette installation serait dans un premier temps provisoire et finalisée après étude dans le temps.

Le but recherché est de réduire la vitesse des véhicules par une mise en place de chicanes et d'un rond-point et de mettre en sécurité les piétons par l'équipement des passages piétons de rétrécissement de la chaussée.

Les agencements suivants seront réalisés :

- Rue d'anjou : 3 ou 2 chicanes en quinconce
- Rue de normandie : aménagements consécutifs, de l'entrée au centre bourg, soit :
 - chicane à l'entrée du bourg
 - rond-pond au croisement des rues de la charmille et du petit sapin
 - stationnement côté droit (à cheval sur la chaussée et le trottoir),
 - rétrécissement de la voie au passage piéton du terrain de football
 - rétrécissement de la voie au passage piéton de l'école st julien

Le conseil municipal, après délibération, donne son accord aux aménagements proposés ci-dessus. L'aménagement définitif sera étudié après expérimentation de quelques mois.

INSTITUTIONS

QUESTION 2.1 - Dissolution du Centre communal d'Action Sociale

Délibération n°2016-DELIB-09-03

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (art.79) portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles donnent la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur centre communal d'action sociale (CCAS) par simple délibération du conseil municipal.

Le Conseil d'Administration du CCAS n'a pas à délibérer en la matière. Lorsque le CCAS a été dissous, une commune peut, soit exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS, soit transférer tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

VU l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de dissoudre le CCAS en fin d'exercice 2015 soit au 31 décembre 2015. Les attributions auparavant dévolues au CCAS seront exercées directement par la Commune.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le conseil exercera directement cette compétence. Le budget CCAS sera transféré dans celui de la commune.

COMMUNICATION

QUESTION 3.1 : Bulletin municipal 2016

Madame la 1^{ère} adjointe donne le compte-rendu de la réunion avec Monsieur Jean-François LALOUE. Une présentation est faite du sommaire du bulletin municipal (chemin de fer) avec le nombre de page pour chaque rubrique.

Puis le conseil municipal se partage le travail nécessaire à l'élaboration du bulletin.

ENVIRONNEMENT

QUESTION 4.1 : Enquête publique GAEC DUTERTRE - Avis du conseil municipal

Délibération n°2016-DELIB-09-04

Monsieur le Préfet de la Mayenne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique à la mairie de Laigné du 29 août au 29 septembre 2016 concernant la demande présentée par le GAEC Dutertre, ayant son siège social au lieu-dit « Le latay-planchenault » à Laigné, en vue d'être autorisé à exploiter, après son extension, un élevage avicole de 160 000 emplacements, aux lieux-dits « le Latay Planchenault » et « La Dadinière » à Laigné.

En application de l'article R 512-20 du code de l'environnement, il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur cette demande,

Monsieur le Maire demande à Monsieur Gaël PINEAU de bien vouloir sortir pour ne pas participer au débat et au vote.

Vu la note explicative de synthèse adressée aux membres du conseil municipal avec la convocation de la séance,

Et après délibération,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote à bulletin secret.

Nombre de votant : 12

Suffrage exprimé : 12

Résultat du scrutin :

- 8 voix « défavorable »
- 1 voix « favorable »
- 3 voix « abstention »

Le conseil municipal émet un avis défavorable au projet du GAEC Dutertre soumis à l'enquête publique.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire souhaite faire un ajout à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord à cette demande.

QUESTION 5.1 Délibération modificatives N° 1 - budget communal

Délibération n°2016-DELIB-09-05

Au vu de régulariser les amortissements de 2016, et de la vente effective de l'immeuble locatif situé au 36/38 rue d'anjou, il convient d'apporter des compléments et de modifications de crédits.

Le conseil municipal, et après délibération, décide de modifier comme suit le budget primitif 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chap./Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	-120.47 €	
6811	Dotations aux amortissements	+ 120.47 €	
Total de la décision modificative n°01		0 €	0 €
Pour mémoire BP 2016		717 821.12 €	717 821.12 €
Nouveau total BP		717 821.12 €	717 821.12 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap./Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement		-120.47 €
28041581	Amortissement biens mobiliers, matériels, études		+120.47 €
024	Produits de cession d'immobilisations		+ 90 000.00 €
1321.012	Subventions d'Etat		- 90 000.00 €
Total de la décision modificative n°01		681 268.53 €	681 268.53 €
Nouveau total BP		681 268.53 €	681 268.53 €
TOTAL BUDGET		1 399 089.65€	1 399 089.65 €

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

QUESTION 7.1 - informations diverses sur les dossiers en cours

- **Lotissement de la héronnière n°2 - Travaux BEZIER**

Une réunion de chantier a eu lieu avec Monsieur DERIEUX de TECAM. Il a été constaté que la 3^{ème} couche de la chaussée n'a pas été réalisée, soit une déduction de 1200 €uros.

Des devis STAR

- **Travaux salle de sport**

Le dossier du permis de construire des travaux de la salle des sports est passé devant la commission de sécurité. Une visite des lieux avait eu lieu sur le terrain le 1^{er} septembre 2016.

- **Café de Laigné** : La réouverture du bar est fixée au 11 octobre 2016. Les journaux se déplacent mardi 26 septembre.

- **Communes nouvelles CHEMAZE - LAIGNE - AMPOIGNE**: Une réunion d'études s'est tenue le 14 septembre, une autre est prévue ce vendredi 23 septembre avec le directeur des services de château-gontier. Les élus ont décidé de se voir une fois par mois et un tableau synthétique sera adressé aux conseillers municipaux après chaque rencontre.

- **Cérémonie des vœux** : Le conseil la fixe au dimanche 08 janvier 2017

- **Repas du ccas** : samedi 19 mars 2017

- **Pique-nique des bénévoles** : Il sera organisé le samedi 24 juin 2017.

- **Congélateur** : Un devis sera adressé prochainement en mairie pour l'achat d'un congélateur pour stocker à l'atelier communal les prises du groupement communal de protection des cultures.

- **Carrosserie DIVRY** : La carrosserie DIVRY est à la recherche d'un emplacement pour implanter son entreprise sur Laigné.

- **Local fleurissement** : La fleuriste rendra les clés fin septembre. Le local sera proposé à la CCPCG pour l'installation d'une nouvelle activité.

La prochaine séance aura lieu soit le jeudi 20 octobre 2016.

La séance s'est achevée à minuit.
